

CertainTeed

GARANTIE LIMITÉE

GlasRoc^{MD} SHAFTLINER **Panneaux de Gypse Type X**

QUE COUVRE LA GARANTIE?

Garantie limitée de 5 ans contre les défauts

CertainTeed Gypse (« CertainTeed ») garantit que son produit GlasRoc^{MD} Shaftliner (le « Produit ») est exempt de tout défaut de fabrication des matériaux qui peut le rendre inapproprié pour son usage prévu, et qu'il rencontre ou dépasse les exigences de fabrication et les spécifications selon les normes ASTM C 1396 et C 1658.

Garantie limitée de 12 mois contre les intempéries

CertainTeed garantit également le Produit pendant une période allant jusqu'à 12 mois contre tout dommage causé par les intempéries, telles que les UV, la pluie, le vent, la glace et la neige, à condition que le produit soit entreposé et installé conformément aux recommandations et spécifications publiées par CertainTeed.

La garantie limitée de 5 ans et la garantie limitée de 12 mois s'étendent aux détaillants qui vendent le Produit, aux entrepreneurs qui installent le Produit et au propriétaire initial du bâtiment durant la période de garantie. Ni la garantie limitée de 5 ans ni la garantie limitée de 12 mois ne peuvent être cédées ou transférées.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA COUVERTURE?

La garantie limitée de 5 ans débute à la date d'achat par l'entrepreneur ou par la personne responsable de l'installation et elle est d'une durée de cinq (5) ans. La garantie limitée de 12 mois entre en vigueur à compter

de la date d'installation du produit et elle est d'une durée de douze (12) mois.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT?

CertainTeed ne peut être tenue responsable de toute perte résultant de ce qui suit :

- Les procédures d'installation allant à l'encontre des recommandations et des spécifications publiées par CertainTeed.
- La conception ou l'installation incorrecte de tout composant ou de toute partie de la structure.
- Les dommages causés par infiltration d'humidité, notamment les insectes, les champignons et la propagation de moisissure résultant de l'utilisation de produits d'autres fabricants.
- Le défaut du propriétaire d'entretenir convenablement le bâtiment.
- Les dommages causés par une manipulation ou un rangement inapproprié, une immersion dans l'eau, une inondation, un feu, la grêle, un tremblement de terre, des vents violents, un ouragan, des phénomènes naturels, des objets qui tombent, le tassement de l'édifice, le mouvement des pièces de charpente, une défaillance ou une distorsion des murs ou des fondations de la structure.

PORTÉE DES LOIS PROVINCIALES

LA PRÉSENTE GARANTIE ÉNONCE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE CERTAINTEED QUANT AUX DÉFECTUOSITÉS DU PRODUIT.

TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT LES GARANTIES DE PERTINENCE À DES FINS PRÉCISES OU DE QUALITÉ MARCHANDE, SONT DÉCLINÉES PAR LA PRÉSENTE.

EN AUCUN CAS, CERTAINTEED PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE PROFITS OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, PARTICULIER, INDIRECT OU PUNITIF, QU'IL SOIT LE RÉSULTAT D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ ABSOLUE, D'UN DÉLIT CIVIL, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE.

Certaines collectivités ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des garanties, ou encore l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects. Il est donc possible que les avis de non-responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

QUELLES SERONT LES MESURES PRISES PAR CERTAINTEED?

CertainTeed fournira, à sa convenance, un Produit de remplacement ou encore un remboursement pouvant atteindre le double du prix d'achat.

COMMENT DOIT-ON SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Soumettez toutes les réclamations par écrit dans les 30 jours suivant la découverte du défaut, incluant une brève description de l'endroit endommagé avec un exemplaire du reçu de caisse

CertainTeed
SAINT-GOBAIN

daté, de la facture ou de preuve de la date d'installation à :

**Attn: Product Manager
GlasRoc Shaftliner
CertainTeed Gypsum
20 Moores Road
Malvern, PA 19355
USA
800 233-8990**

Pour utiliser ce recours exclusif, la réclamation doit être soumise par écrit avant la fin de la période de garantie.

CELA CONSTITUE LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CERTAINTEED ET LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT. IL N'Y A PAS D'AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE PERTINENCE À DES FINS PRÉCISES. LA RESPONSABILITÉ DE CERTAINTEED SE LIMITE À CE QUI PRÉCÈDE ET CERTAINTEED NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS DE MAIN-D'OEUVRE, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA MAIN-D'OEUVRE EN RAPPORT AVEC LA DÉPOSE OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT, NI DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS.

Aucun représentant de CertainTeed n'a le pouvoir de faire toute représentation ou promesse quant à la présente garantie limitée ou, en aucun cas, de modifier, de reformuler ou de compléter la présente garantie limitée.